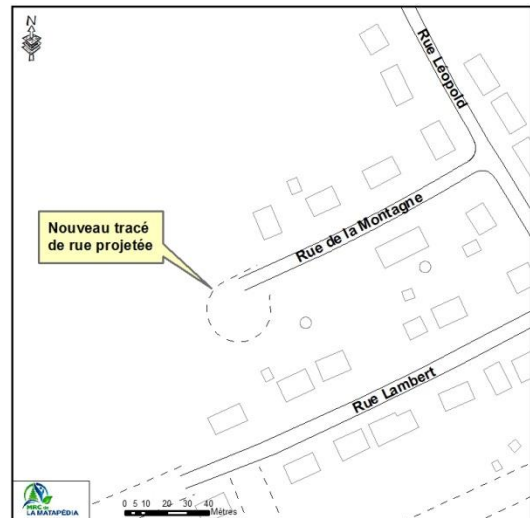
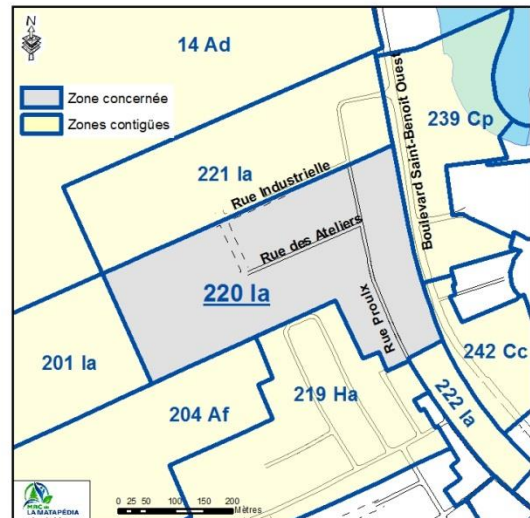


AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR DEUX PROJETS DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Est par la présente donné par la soussignée, avocate et greffière de la Ville d'Amqui, que :

- 1° Lors de sa séance ordinaire du 15 janvier 2018, le conseil municipal a adopté le *projet de Règlement n° 829-18 modifiant le plan d'urbanisme* et le *premier projet de Règlement n° 830-18 modifiant le règlement de zonage*.
- 2° Une assemblée publique de consultation aura lieu le 19 février 2018 à compter de 20 heures à l'hôtel de ville situé au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.
- 3° Ces projets de règlements visent à :
 - a) autoriser l'usage *Service de protection contre l'incendie et activités connexes (poste d'incendie)* dans la zone 220 Ia;
 - b) insérer un tracé de rue projeté se terminant par un cercle de virage prolongeant la rue de la Montagne;
 - c) définir les objectifs poursuivis dans une expertise géotechnique exigée lors d'interventions dans un secteur à risque de mouvement de sol.
- 5° Le *projet de Règlement n° 830-18 modifiant le règlement de zonage* contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 6° Des copies de ces projets de règlement sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville situé au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui, aux heures ordinaires de bureau.



Donné à Amqui, ce 18 janvier 2018.

Marie-Hélène Dupont, avocate
Greffière